

Service instructeur
Direction de l'Architecture

N° CP-2009-12-8-3

Service consulté

**COLLEGE DU NONNENBRUCH DE LUTTERBACH
- PROGRAMME DE RESTRUCTURATION PARTIELLE
ET CONSTRUCTION D'UN LOCAL CASIERS-**

Résumé : *La Direction de l'Architecture a établi le programme des travaux concernant la restructuration partielle de locaux et la construction d'un local casiers au collège du Nonnenbruch de LUTTERBACH. Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 2 200 000 € TTC (1 839 400 € HT), projection fin d'opération : fin 2011.*

L'Assemblée Départementale, lors de sa séance du 12 décembre 2008, a approuvé le Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) dans les collèges pour la période 2009-2010 et pris acte du budget prévisionnel des différents travaux à mener dans le collège du Nonnenbruch de LUTTERBACH pour un montant de 2 200 000 €/TTC (vote partiel de 1 100 000 € - 2^{ème} tranche en 2010 pour 1 100 000 €)

Le programme, dont un exemplaire est déposé sur le bureau de votre assemblée, a été établi par la Direction de l'Architecture.

Il se décompose comme suit :

- 1. Restructuration du RdC du bâtiment A : **274 800 €/HT**
seront implantés sur ce niveau en lieu et place des salles de technologie :
 - le pôle de vie scolaire ;
 - les sanitaires extérieurs « élèves » ;
 - les locaux agents.**
- 2. Restructuration du RdC du bâtiment B : **380 300 €/HT**
seront implantés en lieu et place du pôle vie scolaire :
 - le pôle technologie ;
 - l'infirmerie ;
 - des sanitaires intérieurs « enseignants ».**

Les travaux de réaménagement de ce plateau seront précédés du désamiantage de la dalle haute.

3. **Restructuration du RdC du bâtiment C :** **252 000 €/HT**

reconfiguration et rénovation des ateliers SEGPA
« Hygiène Alimentation Services » précédées du
désamiantage de la dalle haute.

4. **Rénovation des 3 cages d'escalier :** **136 700 €/HT**

comprenant le traitement du sol, des murs et des plafonds,
le remplacement des menuiseries intérieures et extérieures,
la mise en conformité du système de désenfumage.

5. **Rénovation des ateliers SEGPA :** **136 200 €/HT**

comprenant le remplacement des menuiseries extérieures,
la création d'une salle de cours et la rénovation des sanitaires,
des vestiaires et des espaces de stockage.

6. **Construction d'un local casiers :** **45 000 €/HT**

de 100 m², de type charpente métallique, couverture bac
acier avec parois de type claustra, équipé de 350 casiers.

Tous les locaux concernés par les travaux de restructuration et de rénovation seront
systématiquement isolés thermiquement, conformément aux nouvelles exigences
réglementaires.

7. **Tranche conditionnelle,** comprenant : **168 600 €/HT**

- restructuration du 1^{er} étage du bâtiment A : salle des professeurs et CDI
- déflocage de la dalle haute, rénovation des locaux

Il sera demandé au titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre, d'intégrer la tranche
conditionnelle décrite ci-dessus. La réalisation ou non de cette tranche conditionnelle
pourra ensuite être décidée au stade de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.).

Le montant prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- TRAVAUX **1 225 000 €/HT**

(si la tranche conditionnelle concernant la restructuration du 1^{er} étage du bâtiment
A : salle des professeurs et CDI et le déflocage de la dalle haute, rénovation des
locaux, est retenue, un supplément de 168 600 €/HT sera à prévoir)

- PRESTATIONS INTELLECTUELLES : **236 400 €/HT**

maîtrise d'oeuvre et OPC, CSPS, Contrôle Technique, SSI

- **DIVERS** : **180 900 €/HT**
location bâtiments provisoires, mobilier,
provisions pour aléas -----

TOTAL **1 642 300 €/HT**
valeur octobre 2008

- **RÉVISION DES PRIX** : (4% sur 3 ans) **197 100 €/HT**

TOTAL GENERAL HT 1 839 400 €/HT
(projection fin d'opération : fin 2011)
TOTAL GENERAL TTC 2 199 922,40 €/TTC
Arrondi à **2 200 000 €/TTC**

Conformément au règlement financier du 3 avril 2008, l'opération sera intégrée en gestion financière en 2 étapes : la première à l'accord de principe et pour le montant des études (100 000 €), la seconde à l'Avant-Projet Définitif pour le financement des travaux (2 100 000 €).

L'inscription de l'AP complémentaire relative à la tranche 2 (1 100 000 €) de l'opération figurera dans le PPI 2010-2011.

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur recruté selon la procédure des compétences, références et moyens humains et matériels des candidats, telle que prévue à l'article 74-III du Code des Marchés Publics.

Enfin je vous précise que le Conseil d'Administration du collège a validé le présent programme élaboré par la Direction de l'Architecture, en concertation avec la direction de l'établissement, lors de la séance du 23 juin 2009.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le document programme de l'opération, établi par la Direction de l'Architecture et validé par le collège ;
- de décider de la faisabilité technique et financière de cette opération ;
- de déterminer l'estimation globale prévisionnelle de l'opération à 1 839 400 €/HT (2 199 922,40 €/TTC, arrondis à 2 200 000 €/TTC), répartie comme suit : travaux 1 225 000 €/HT ; prestations intellectuelles 236 400 €/HT ; divers 180 900 €/HT et révisions (4 % / an sur 3 ans) 197 100 € HT, en sachant qu'une AP « études » de 100 000 €/TTC sera affectée à cette opération, (déjà votée sur l'opération générique 2009-B112-9999-1). A noter que conformément aux dispositions du règlement financier de notre collectivité, l'AP complémentaire « travaux » de 2.100 M€ sera inscrite au moment de l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D) de l'opération ;
- de convenir, qu'au préalable, l'AP complémentaire relative à la tranche 2 (1 100 000 €) de l'opération devra être votée dans le PPI 2010-2011 ;

- de convenir que le choix de l'affermissement de la tranche conditionnelle (montant de travaux de 168 600 €/HT) devra être fait lors de l'approbation de l'Avant- Projet Définitif (A.P.D).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER